

<b>Zeitschrift:</b>	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
<b>Herausgeber:</b>	Comité central de la Croix-Rouge
<b>Band:</b>	18 (1910)
<b>Heft:</b>	3
 <b>Artikel:</b>	Secours aux sinistrés italiens
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-682481">https://doi.org/10.5169/seals-682481</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

une si complète insouciance des petits ennuis journaliers qui ne manquent pas dans la vie ordinaire de chacun, et nous avions si bien réussi à ne nous occuper que de questions utiles et humanitaires, que, malgré le plaisir de rentrer dans ses foyers, chacun éprouvait du regret à quitter ces directeurs bienveillants, cet endroit hospitalier, ces amis d'un jour....

M. le D<sup>r</sup> Miéville nous adresse encore quelques mots d'adieu. M. Pellaton, pré-

sident de la section de St-Imier, exprime le désir de nous revoir tous en été pour assister à un exercice de campagne au Mont Soleil. — Quelques délégués prennent encore la parole, puis M<sup>me</sup> Fuchs, d'Yverdon, en sa qualité de doyenne du cours, remercie en notre nom et en termes émus MM. les D<sup>rs</sup> Miéville et Ischer, M. l'adjudant Altherr et le comité de la section des samaritains de St-Imier.

Une déléguée: F. Q.



## Secours aux sinistrés italiens

Dernièrement le Comité central italien de secours aux victimes des tremblements de terre de Calabre et de Sicile a rendu ses comptes sur l'action qui a suivi le sisme de décembre 1908. Il résulte de ce rapport que la somme totale parvenue au comité a été de 25,387,438 lires 39. Sur ce chiffre, les sommes versées ou engagées par le comité au 31 octobre 1909 étaient de 25,326,941 lires 37, avec un reliquat actif de 60,497 lires 52.

Voici comment le comité a réparti les secours: Secours urgents aux survivants et fugitifs, 4,197,744 lires 20. Secours aux orphelins, 3,521,418 lires. Secours aux veuves, 2,448,374 lires 20. Secours aux jeunes filles majeures sans appui, 842,080 lires. Secours aux étudiants, 1,953,710 lires. Secours aux artisans, ouvriers, commerçants, industriels, personnes exerçant des professions pour les encourager à la reprise de leur précédente activité, 5,153,167 lires 67. Secours aux personnes incapables de travailler pour lesquelles le comité a créé une institution spéciale, 1,758,695 lires 05. Construction de baraqués dans les régions où le besoin en était le plus urgent, 4 millions de lires. Matériaux de secours,

833,635 lires 04. Frais divers, 192,234 lires 85.

Sous cette dernière rubrique figurent surtout d'autres secours aux survivants et fugitifs que ceux énumérés ci-dessus. Ils ne comprennent que 69,615 lires 94 de frais d'administration. S'il a été possible de contenir dans de si strictes limites les frais d'administration, c'est que le personnel du secrétariat du comité n'a voulu recevoir aucune rémunération qui fût prélevée sur les fonds de la bienfaisance. La dernière catégorie des dépenses est représentée par 305,571 lires 83 versées par erreur au comité et qui furent restitués aux ayants droit.

La répartition des subsides a toujours été faite conformément aux résultats d'enquêtes auxquelles on a procédé cas par cas. Cependant, la lourde tâche du comité était terminée le 31 octobre, preuve de la rapidité de son action. La répartition des sommes qui devraient être payées en vertu des engagements pris pour les années prochaines a été confiée à l'Institut national pour les vieillards et les invalides du tremblement de terre, Institut auquel on a décidé de verser le reliquat actif.

\* \* \*

La Direction de la Croix-Rouge suisse a décidé, elle aussi, de publier un Rapport complet sur son activité en faveur des sinistrés de l'Italie.

Ce rapport final, de près de 40 pages, sera annexé au Rapport annuel de 1909, et envoyé au comité de toutes les sections.

## Le fourgon des colonnes de transport auxiliaires

La commission des transports s'occupe depuis la création des colonnes de trans-

Le colonel Bohny, chef de la commission, semble être parti du principe très

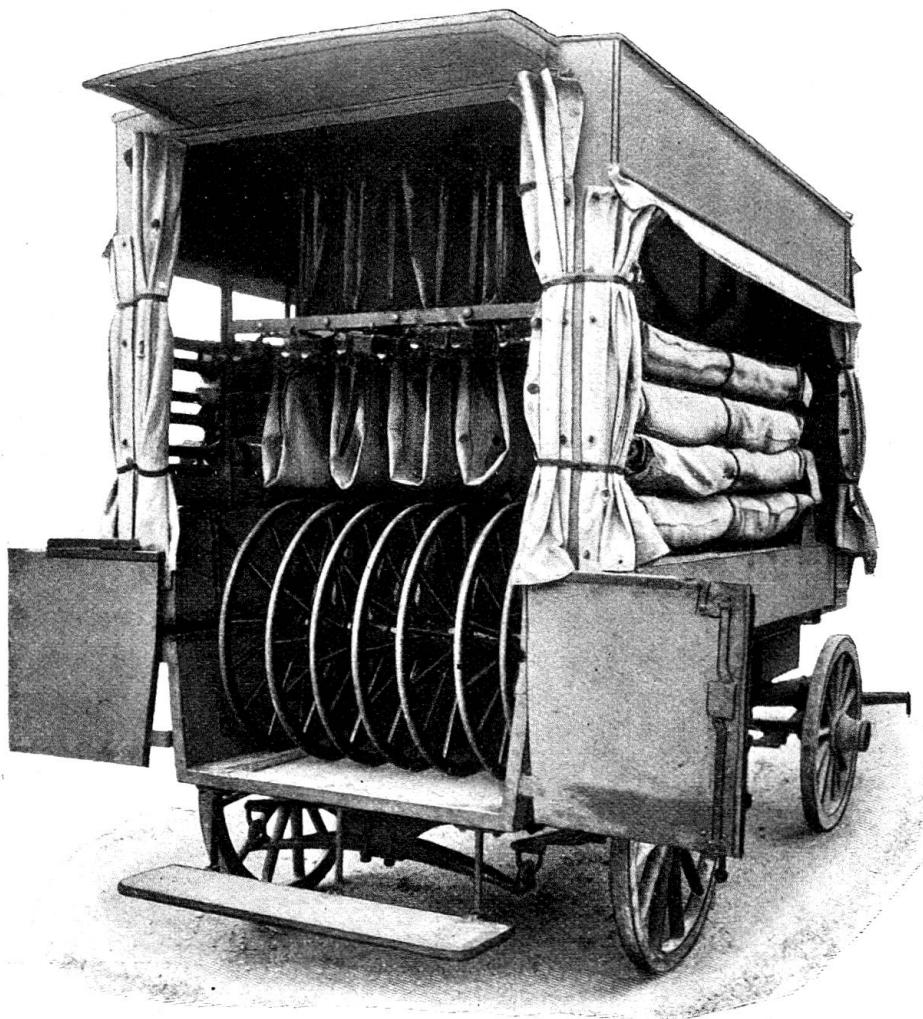


Fig. 1. Le fourgon destiné aux colonnes de transport auxiliaires, chargé de 10 brancards-roulants et de 5 brancards d'ordonnance.

port auxiliaires, de trouver des modèles uniformes et pratiques pour le matériel roulant de ces formations sanitaires de la Croix-Rouge suisse.

juste de doter nos colonnes d'une voiture qui servirait au transport des appareils d'évacuation des blessés, et, une fois vide, deviendrait elle-même voiture à blessés.